

Paris, le 12 novembre 2020

ÉLISABETH DOINEAU

SÉNATRICE
DE LA MAYENNE

Monsieur le Ministre,

Lancé en mai 2020, à l'issue du premier confinement, le Ségur de la Santé a suscité beaucoup d'intérêts, beaucoup d'espoirs aussi. Les contributions ont été nombreuses.

Des accords ont été signés le 13 juillet dernier. Ils ont en particulier vocation à revaloriser les salaires et à améliorer le quotidien des professionnels des établissements de santé et des EHPAD (8,2 milliards d'euros par an). Ce complément de rémunération doit concerner 1,5 million de professionnels. Cet effort inédit est incontestablement une belle avancée. Mais précisons, tout de même, qu'il nous permet seulement de nous remettre dans la moyenne des pays européens sur ce point.

Jour après jour, les parlementaires sont interpellés par des professionnels qui se retrouvent exclus des revalorisations sans en comprendre les raisons, ce qui génère des inquiétudes et un sentiment d'injustice, d'autant que ces différences de traitement peuvent se révéler au sein d'un même établissement.

La liste de ces professionnels « discriminés » est longue et non exhaustive : les professionnels des maisons d'accueil spécialisées (MAS), des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), des établissements de services et d'aide au travail (ESAT), des sections annexes d'établissements et services d'aide par le travail (SAESAT), des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), de l'Établissement Français du Sang (EFS) et les professionnels libéraux.

Aussi, nous vous invitons à engager le dialogue avec les professionnels n'ayant pu bénéficier de ces revalorisations afin d'aboutir à une solution commune satisfaisante.

En espérant que notre demande trouvera un écho positif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.



Cosignataires :

- Serge Babary, sénateur d'Indre-et-Loire
- Bruno Belin, sénateur de la Vienne
- Martine Berthet, sénatrice de la Savoie
- Annick Billon, sénatrice de Vendée
- Christine Bonfanti-Dossat, sénatrice de Lot-et-Garonne
- Bernard Bonne, sénateur de la Loire
- Philippe Bonnacarrère, sénateur du Tarn
- Gilbert Bouchet, sénateur de la Drôme
- Hussein Bourgi, sénateur de l'Hérault
- Laurent Burgoa, sénateur du Gard
- Henri Cabanel, sénateur de l'Hérault
- Agnès Canayer, sénatrice de la Seine-Maritime
- Michel Canevet, sénateur du Finistère
- Laure Darcos, sénatrice de l'Essonne
- Yves Détraigne, sénateur de la Marne
- Nathalie Delattre, sénatrice de la Gironde
- Bernard Delcros, sénateur du Cantal
- Nassimah Dindar, sénatrice de la Réunion
- Sabine Drexler, sénatrice du Haut-Rhin
- Alain Duffourg, sénateur du Gers
- Françoise Dumont, sénateur du Var
- Françoise Férat, sénatrice de la Marne
- Bernard Fournier, sénateur de la Loire
- Catherine Fournier, sénatrice du Pas-de-Calais
- Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine
- Frédérique Gerbaud, sénatrice de l'Indre
- Daniel Gremillet, sénateur des Vosges
- Jocelyne Guidez, sénatrice de l'Essonne
- Olivier Henno, sénateur du Nord
- Jean Hingray, sénateur des Vosges
- Jean-François Husson, sénateur de Meurthe-et-Moselle
- Jean-Marie Janssens, sénateur de Loir-et-Cher
- Claude Kern, sénateur du Bas-Rhin
- Christian Klinger, sénateur du Haut-Rhin
- Laurent Lafon, sénateur du Val-de-Marne
- Marc Laménie, sénateur des Ardennes
- Florence Lassarade, sénatrice de Gironde
- Michel Laugier, sénateur des Yvelines
- Antoine Lefèvre, sénateur de l'Aisne
- Valérie Létard, sénatrice du Nord
- Pierre-Antoine Levi, sénateur de Tarn-et-Garonne
- Vivette Lopez, sénatrice du Gard
- Pascal Martin, sénateur de la Seine-Maritime
- Franck Menonville, sénateur de la Meuse
- Marie Mercier, sénatrice de la Saône-et-Loire
- Sébastien Meurant, sénateur du Val d'Oise



- Brigitte Micouleau, sénatrice de la Haute-Garonne
- Alain Milon, sénateur du Vaucluse
- Jean-Pierre Moga, sénateur de Lot-et-Garonne
- Louis-Jean de Nicolaÿ, sénateur de la Sarthe
- Raymonde Poncet, sénatrice du Rhône
- Sonia de la Provôté, sénatrice du Calvados
- Frédérique Puissat, sénatrice de l'Isère
- Christian Redon-Sarrazy, sénateur de la Haute-Marne
- Jean-Yves Roux, sénateur des Alpes de Haute-Provence
- Denise Saint-Pé, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques
- Michel Savin, sénateur de l'Isère
- Elsa Schalck, sénatrice du Bas-Rhin
- Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre
- Anne Ventalon, sénatrice de l'Ardèche
- Dominique Vérien, sénatrice de l'Yonne
- Sylvie Vermeillet, sénatrice du Jura
- Jean-Pierre Vogel, sénateur de la Sarthe